

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article3364>



2009-2010

Février 2010 : le collège de Genlis refuse la DHG

- SNES académique de Dijon - Départements - Côte-d'Or - Echos des établissements de Côte-d'Or -



Publication date: samedi 27 février 2010

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Les représentants élus des personnels s'abstiendront sur la répartition, en effet toute proposition concernant cette répartition ne peut être satisfaisante vu l'insuffisance des moyens de la dotation. Les personnels ne remettent pas en cause une répartition mais clairement la dotation.

Aussi, les élus des personnels au conseil d'administration proposent la motion ci-dessous :

Motion présentée par les représentants des personnels enseignants, les représentants des parents d'élèves

Refus de la dotation horaire globale

Les représentants des personnels enseignants et les représentants des parents d'élèves dénoncent les insuffisances de la dotation proposée au collège et préviennent le cas échéant des problèmes qui en découleront sur les élèves et les personnels.

1) Nombre de divisions

La dotation s'inscrit dans une logique d'un budget à moyens constants.

La dotation est de 28 divisions alors que le collège a besoin de 30 divisions pour maintenir l'indicateur E/D inférieur à 25 sur chaque niveau. Le transfert d'une classe de 3ème vers une classe de 4ème s'avère encore insuffisante puisque ce niveau reste à 29,3 élèves par classe !

Les classes de 3ème passent par conséquent à 27,8 élèves par classe. Le transfert de cette classe répercute sur l'enseignement des langues, par un "effet domino", la perte d'un groupe langue.

En conclusion, le besoin non couvert d'ouverture de 2 classes de quatrième par la dotation se traduit par un affaiblissement de moyens sur deux niveaux.

2) Postes - Précarité

8,2 % de la DHG sont des heures supplémentaires années (HSA).

Presque toutes les disciplines ont leurs quotas d'HSA or il s'avère que ces heures ne peuvent être distribuées que si les professeurs acceptent ces heures au dessus d'une heure légale. De même 9% seront couverts par des compléments de service ou des blocs de moyens provisoires.

Face aux besoins exprimés ci-dessus, il serait plus cohérent de créer les postes à hauteur des besoins en transformant les HSA et les BMP en postes statutaires. La nouvelle politique de remplacement voit la disparition progressive des TZR , aussi ces compléments de service précarisent les personnels car ils seront assurés par des personnels contractuels ou vacataires.

Les représentants des personnels enseignants et les représentants des parents d'élèves

– **exigent donc une révision de cette dotation** pour permettre l'ouverture d'une 7ème quatrième, voire le maintien de 6 classes de troisième. De plus cette nouvelle composition de divisions (8 – 8 – 7 – 6) affirmerait la volonté et la vocation du collège de préparer tous les élèves à la poursuite d'études en lycée.

– **se prononcent pour la transformation des HSA en heures postes et demandent la création des postes nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement.**

Par ailleurs ils suivront attentivement la transformation des 2 postes de PEGC (2 départs à la retraite) en postes de certifiés. La crainte que l'un des 2 postes fasse partie de l'application de la règle de "non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite" est présente sur l'ensemble des personnels.